

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Tous les conseillers sont présents.

Karen DELLA CASA fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du 29/01/24.

David DEJEU est proposé comme secrétaire.

- Vote du compte administratif 2023 :

Le compte de gestion 2023 est approuvé et accepté à l'unanimité.

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité et les résultats sont votés comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	150856.01 €	35250.36 €
Recettes :	228210.10 €	83017.54 €
Résultat de l'exercice :	excédent de 77354.09 €	

Résultat de clôture 2023 :

Fonctionnement : excédent de 133513.30 €

Investissement : excédent de 340516.39 €

Affectation au compte 1068 : 40 000.36 €

(Mme la maire ne vote pas).

- Vote des taxes communales :

David Dejeu présente les propositions de la commission Impôts qui s'est réunie le 04/03/24 :

Taxe sur le Foncier Bâti : 36,09%

Taxe sur le Foncier non bâti : 26,72%

Taxe d'Habitation (uniquement sur les résidence secondaires) : 11,21%

Ces taxes n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années. Il est proposé de rester sur les mêmes bases.

L'an passé, elles ont rapporté à la commune :108.162€

Accord unanime du conseil.

- Vote du budget primitif 2024 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	309 000.00 €	420 000.00 €
Recettes :	309 000.00 €	420 000.00 €

Le compte des dépenses imprévues n'existe plus et un taux de fongibilité au sein des chapitres doit être voté :

- dépense de fonctionnement taux à 7.5 %

- dépense d'investissement taux à 7.5 %

- Achat véhicule pompiers :

Magali DOLLAT informe le conseil du mail reçu par le SIDS concernant une proposition de vente de véhicules d'occasion (type Partner, Berlingo...). La commune a fait savoir qu'elle pourrait être intéressée.

Il est mentionné qu'il n'y a pas de problème particulier avec le véhicule actuel d'intervention (camion-citerne), mais qu'il peut être difficile à manœuvrer par certains pompiers et n'est pas nécessaire pour les secours à personne.

Par ailleurs, les manœuvres mensuelles obligent les pompiers à utiliser un second véhicule personnel afin d'effectuer la dizaine de purges de bornes incendies dans la commune.

Le Conseil charge Magali DOLLAT de se renseigner sur le type de véhicule proposé (nombre de places, essence ou diesel, vente aux enchères, etc.), afin de déterminer une enveloppe pour cet achat.

Magali fait un point sur les interventions de ces 2 dernières années :

2022 : 18 interventions dont 4 secours à personne, 1 feu de cheminée, 12 Divers (surtout nids de guêpes)

2023 : 17 interventions dont 12 secours à victimes (3 accidents de voitures), 2 feux de broussailles, 3 Divers (guêpes).

- **PLU / OAP et règlement intérieur :**

À la suite de questionnements d'habitants, Marie-Ange CHALVET rappelle ce que signifie « remarquable » ou « protégée » concernant les arbres et les haies répertoriées dans le PLU : une autorisation d'abattage est à demander pour les arbres et haies concernés, celle-ci sera acceptée si l'arbre est malade, s'il gêne pour une construction, etc... ; une espèce similaire devra être replantée sur le terrain.

Elle présente une proposition d'ajout à l'OAP mise en place pour les terrains du centre du village qui entourent mairie/école /église/presbytère.

Il s'agit de protéger le patrimoine de la commune au travers des corps de ferme, entre autres.

Mélanie DEVILLIERS souhaite que soit précisé le fait qu'elle est CONTRE le PLU et toutes ses réglementations (alors même qu'elle a voté en faveur de l'élaboration de ce projet). Il lui est fait remarquer qu'elle ne participe plus aux réunions concernant le Plan Local d'Urbanisme, depuis plusieurs mois, ce qui ne lui permet pas de développer des arguments constructifs et qui est regrettable pour l'avancée du document.

Les autres conseillers ne sont pas opposés à cette proposition, à condition de limiter les restrictions concernant le devenir de ces corps de ferme.

Une réunion, avec M. MILOT, Mme le Maire et ses deux adjoints, aura lieu le 07/04 à 15h30 afin de mettre en place cette proposition qui sera ensuite adressée à chaque conseiller pour avis.

Il est demandé à chacun des conseillers de prendre le temps de relire le Règlement avant que celui-ci ne soit envoyé aux personnes publiques associées.

Il est enfin rappelé que le conseil n'est pas opposé à la construction de nouvelles bâtisses, mais, sur conseil de professionnels, notamment du syndicat Départ, souhaite préserver certains bâtiments afin de garder le cachet rural de notre commune.

Mme la Maire précise que les décisions relatives au PLU ne sont pas de son fait personnel, mais de la majorité du conseil.

- **Achat de terrain :**

Marie-Ange rappelle la proposition d'achat du terrain appartenant à la famille NOBLOT, situé à côté de la mairie et de l'école.

Cet achat est vivement conseillé par nos interlocuteurs du ScOT Départ, l'opportunité pour la commune d'acquérir du terrain à proximité de la mairie et de l'école ne se représentera pas.

Le coût serait d'environ 60.000,00€ + frais de notaire.

CONTRE ce projet : Magali DOLLAT, Mélanie DEVILLIERS, Karen DELLA CASA et Patrice BERTIN.  
POUR : Marie-Ange CHALVET, Jean-Luc DERAUVET, Delphine BOIZET, David DEJEU, Nicolas ULMAN et Nawel BECARD.

Malgré le rappel précédent des comptes administratifs 2023 et du budget primitif 2024, la décision ne fait pas l'unanimité du conseil municipal, certains évoquant la question du financement ou l'absence de projet sur cette parcelle.

Mme la maire précise que :

- la commune peut financer cet achat sans avoir recours à un emprunt et sans mettre à mal la trésorerie.

- il s'agit d'un investissement (le terrain pourrait être vendu dans quelques années).

- une commission sera constituée, si l'acquisition s'effectue, pour réfléchir à l'utilisation de ce terrain, dans l'intérêt des habitants.

Mme le Maire va contacter les propriétaires et engager des négociations, si ceux-ci sont d'accord pour vendre.

- Devis curage mare et fossé :

Marie-Ange a demandé un devis pour le curage de la mare et du fossé de désengorgement, opération qui doit être réalisée tous les 5ans environ afin de prévenir d'éventuelles inondations lors des orages d'été. Le devis de l'entreprise REDEUILH qui a déjà effectué ces curages, s'élève à 2400€.

Accord du Conseil à l'unanimité. L'opération sera effectuée dès que le temps le permettra.

- Renouvellement convention SPL XDEMAT :

Concernant les outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, il y a lieu de renouveler la convention tous les 5 ans, pour continuer à bénéficier de ces outils proposés par la société.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Contrôle de l'eau :

David Dejeu présente les résultats des dernières analyses d'eau :

Relevé effectué lavabo de l'école : le 13 février 2024 : 65mg/l

La distribution de bouteilles d'eau aux personnes fragilisées, se poursuit.

- Conseil RPI :

Nawel lit le compte rendu de la réunion du RPI du 22 février dernier, organisée à Dierrey St Julien, à laquelle participait Marie-Ange CHALVET.

La fête des écoles est programmée le 14 juin prochain à Dierrey St Julien.

Le projet NEFLE « Notre Ecole Faisons La Ensemble » prend forme dans chacune des cours des écoles du RPI.

Une rencontre avec l'artiste qui a [permis](#), avec les élèves, l'installation de l'arbre à musique destiné à la cour de notre école est prévue lundi prochain (Jean-Luc, Marie-Ange et l'enseignante), afin de déterminer l'endroit et les modalités d'installation.

- Renouvellement membres AFR :

Les 6 membres du Bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) doivent être renouvelés tous les 6 ans.

Pour être membre de l'AFR, il faut, soit être propriétaire, soit être exploitant sur la commune.

Véronique DIOT est secrétaire et Mme le Maire est membre de droit.

Les 6 membres proposés sont :

- Pour le Conseil Municipal : Bernard BODIE, Christian BAGUET et Bruno CHUTRY (Président actuellement),
- Pour la Chambre d'Agriculture : Jean-Charles FIMBERT, Pascal VAJOU et Nicolas ULMAN (en remplacement de Guy BOIZET)

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

- Questions diverses :

- Subventions, demandes de :
  - o France Alzheimer et les Restaurants du Cœur : refusées
  - o Demande de l'ADMR : accordée
- Info d'une demande d'autorisation, un soir par semaine, pour un camion pizzas au feu de bois : refusée car nous avons le distributeur mais nous gardons les coordonnées pour des événements ponctuels.
- La balayeuse va prochainement passer dans la commune, nous les informons des travaux en cours rue Royale (enfouissement des lignes) et faisons décaler à juin.
- Une session des « gestes qui sauvent » est organisée dans la salle Roland CHAPLOT le 20 avril prochain, par GROUPAMA : 14 personnes sont inscrites.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h25.